Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260928-C_2026_094-DE

Conseil Communautaire du 24 septembre 2026 Délibération n°C_2026_094

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni à Siège de l'OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 18 septembre 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (43) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry, JOSSE Pascal, DE CHABANNES Alain, LORIOT Viviane, TARLET Raphaël, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, FLAGEUL Marie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, GICQUELLO Bruno, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, YHUEL Yann, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, BELLEC Patrice, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, BRAUD Maurice, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (4) :
FEUTELAIS Pierrick donne procuration à HOURMAND Sylvie, RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, GUILLEMOT Sylvie donne procuration à GENOUEL Fabrice, GUIHARD Jean-François donne procuration à STRICOT Gaëlle

Absents excusés (2) :
MARTIN Dominique, MICHEL Rémi

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Social - Accès aux droits - Santé - Convention AMISEP 2026

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil Communautaire que l'association AMISEP intervient dans l'accompagnement social de proximité au profit des ménages dépourvus de logement et accueillis sur les logements d'urgence gérés par OBC situés à Malestroit – Carentoir et Guer, permettant ainsi l'accompagnement des locataires dans leurs démarches de recherche de logements et leurs projets.

Madame la Vice-Présidente présente quelques éléments du rapport d'activités 2025 :
6 ménages (représentant 14 personnes) ont été accompagnés par l'AMISEP. Les femmes seules avec enfants représentent 50% du public accueilli. 67% des motifs d'admission sur les logements d'urgence font suite à une rupture conjugale et les 6 ménages accueillis vivaient sur une commune du territoire de l'Oust à Brocéliande Communauté. Les enfants mineurs accompagnés de leur(s) parent(s) représentent 64% du public. A la suite, 2 ménages ont eu accès à un logement du parc locatif social et 2 à un logement du parc locatif privé, les 2 autres ménages étaient toujours hébergés en logements d'urgence après le 31/12/2025.

Madame la Vice-Présidente rappelle également que le montant de la prestation de l'AMISEP s'élève à 170€ par mois d'accompagnement et par logement « sous réserve de l'occupation du logement ».

Il est proposé au Conseil communautaire :
- DE VALIDER le rapport d'activités 2025
- DE PRENDRE ACTE de la convention telle que proposée en annexe
- D'AUTORISER la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette décision.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260928-C_2026_094-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

